

## TERMES DE REFERENCE

### POUR LES SERVICES D'UN PRESTATAIRE INDIVIDUEL (IC) CONSULTANT(E) NATIONAL(E) POUR LA MISE A JOUR DU MAPPING DES ACTEURS DANS LES COMMUNES PRIORITAIRES DU CHOLERA

#### INFORMATION GENERALE

<b>Intitulée de la mission</b>	Consultant(e) National(e) pour la mise à jour du Mapping des acteurs dans les communes Prioritaires du Choléra
<b>Projet</b>	Assistance Communautaire
<b>Lieu d'affectation</b>	Les travaux de collecte des informations et les rencontres avec les partenaires auront lieu dans les quatre communes cibles du projet dans le département du Nord. Toutefois certaines rencontres avec les autorités gouvernementales et avec PNUD auront lieu à Port-au-Prince.
<b>Durée de la mission</b>	45 jours calendaires
<b>Date de début</b>	Date de signature du contrat

#### CONTEXTE

À ce jour, l'épidémie de choléra en Haïti a touché près de 800 000 personnes et causé plus de 9 000 décès. Les efforts concertés engagés au niveau national et à l'échelle internationale ont permis de réduire de 90% le nombre de cas suspects de choléra.

Les Nations Unies œuvrent depuis 2010 sur trois fronts alignés sur le Plan National pour l'Élimination du Choléra, afin de soutenir les efforts nationaux visant à éliminer le choléra et à améliorer l'eau et l'assainissement. Les Nations Unies soutiennent les opérations en réponse aux situations d'urgence, fournissent des vaccins anticholériques à la population et agissent de concert avec le Gouvernement et les communautés pour améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement.

Cependant, les chiffres restent élevés et les récentes poussées cholériques montrent la vulnérabilité continue de la population face à la pandémie, qui est pourtant évitable et traitable. En 2016, la diminution du nombre d'équipes d'intervention rapide au cours du premier trimestre en raison des pénuries de financement combinée aux fortes et fréquentes précipitations du mois de mai, à l'instabilité politique ambiante, ainsi qu'à la perte potentielle de l'immunité naturelle quatre ans après que le pic de l'épidémie ait été atteint sont autant de facteurs dont les effets néfastes ont entraîné une augmentation du nombre de cas par rapport aux années précédentes. Ce constat a mis en évidence le besoin critique d'un financement soutenu et adéquat pour riposter au choléra et en venir définitivement à bout en Haïti.

Pour remédier à cette situation critique, le Secrétaire général a annoncé le lancement d'une nouvelle stratégie en 2016. Cette nouvelle approche des Nations Unies visant à lutter contre le choléra en Haïti est axée sur deux volets comportant les objectifs stratégiques suivants :

- Volet 1A : intensifier les efforts immédiats pour réduire la transmission du choléra et améliorer l'accès aux soins et aux traitements ;

- Volet 1B : aborder les problèmes à moyen et à long terme des systèmes d'eau, d'assainissement et de santé ;
- Volet 2 : mettre au point un dispositif d'aide matérielle et financière en faveur des Haïtiens les plus directement touchés par le choléra. Il est important de comprendre que le volet 2 représente une expression concrète et tangible des profonds regrets des Nations Unies face aux souffrances que le peuple haïtien a endurées à la suite de l'épidémie de choléra. Ce volet vise à fournir une réponse significative, quoique imparfaite, à l'impact du choléra sur les individus, les familles et les communautés.

Sous le Volet 2, cette démarche communautaire privilégie la mise en œuvre de projets selon des priorités établies en consultation avec les victimes du choléra, leurs familles et leurs communautés.

Une phase pilote a été lancée en 2017 à Mirebalais, elle visait d'apporter assistance financière et matérielle à 88,899 personnes (dont 43,973 femmes et 44,926 hommes) dans les 4 sections communales de Mirebalais et le centre-ville.

Cette mise en œuvre a fourni d'importantes leçons et a fait ressortir la nécessité d'élargir ce volet de la Nouvelle Stratégie des Nations-Unies de Lutte contre le Choléra en Haïti. Alors, le Secrétariat Général à travers le bureau de l'Envoyé Spécial a compris la nécessité de financer le projet sur 4 communes additionnelles dans le département du Nord avec pour cibles 421,669 bénéficiaires (210,140 femmes et 211,529 hommes) de plus. Avec cette extension, le projet d'Assistance Communautaire permettra de réaliser aussi des interventions suivant le choix et la priorisation faits par les communautés dans 16 sections communales et 4 centres-villes dans les communes de Dondon, Limbé, Quartier-Morin et Cap-Haïtien.

Dans cette extension du projet, les Nations Unies à travers le PNUD et l'UNOPS envisagent d'apporter des supports matériels et financiers aux communautés victimes de l'épidémie de choléra avec pour objectifs spécifiques :

1. Consultations locales dans les communes avec les victimes du choléra et leurs communautés affectées, y compris les représentants locaux, les dirigeants officiels et non officiels et les groupes vulnérables ;
2. Évaluation communautaire participative pour la sélection des projets communautaires et l'élaboration de documents sur les priorités locales ;
3. Mise en œuvre des projets communautaires identifiés lors des consultations et sélectionnés selon les critères de sélection définis par l'équipe du choléra ;
4. Développement des capacités pour la gestion durable de projets communautaires.

Fin 2017 et début 2018, lors de la phase 1 du projet d'Assistance Communautaire, un mapping des acteurs a été élaboré dans 18 communes prioritaires les plus affectées par le choléra en vue d'établir leurs rôles et participations dans les efforts dans la lutte contre le choléra.

La base de données et le mapping des acteurs produits dans le cadre du projet pilote à Mirebalais seront mis à jour et utilisés, encore une fois, pour fournir une vision globale du rôle et de la participation des principaux acteurs chargés (en particulier l'UNICEF, la BID et la Banque mondiale) de la mise en œuvre et de leurs capacités d'intervention dans les 4 communes cibles de l'extension du projet d'Assistance Communautaire dans le Nord. Ce mapping sera utilisé pour identifier les synergies potentielles et les activités de coopération avec d'autres donateurs et agences d'exécution opérant dans la région.

OBJECTIF DE LA MISSION	
<p>Sous la supervision du Chef de Projet et de la Spécialiste de Programme de l'Unité de Réduction de Pauvreté, le(la) consultant(e) sera chargé(e) de revoir et de faire la mise à jour du mapping, développé à la fin de l'année 2017, des acteurs activement impliqués du point de vue de la lutte contre le choléra en Haïti.</p> <p>Le mapping des acteurs de 2017 couvre les 18 communes suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Hinche, Mirebalais, Gonaïves, Saint-Marc, Cap-Haïtien, Cabaret, Croix-des-Bouquets, Carrefour ;</li> <li>2. Saint-Michel de l'Attalaye, Petite Rivière de l'Artibonite, Gros-Morne, Limbé, Plaisance, Lascahobas, Arcahaie ;</li> <li>3. Jacmel, Les Cayes, Port-de-Paix.</li> </ol> <p>La mise à jour du mapping concerne les communes de <b>Cap-Haïtien</b> et <b>Limbé</b> mais aussi deux nouvelles communes à ajouter : <b>Quartier-Morin</b> et <b>Dondon</b>.</p>	
<p><b>Prestation des services</b></p> <p>Le consultant devra exécuter les services, auxquels il est fait référence, en utilisant ses propres moyens et couvrira toutes les dépenses qu'il sera amené à encourir telles que les coûts : de la main d'œuvre, des logiciels, des matériels et équipements nécessaires et du transport.</p>	
<p><b>Activités</b></p> <p>Les documents de la précédente consultation seront mis à disposition du (de la) consultant(e). Il(elle) aura pour mandat de mener les activités suivantes :</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Collecter toute l'information existante auprès les autres agences de NU (notamment UNICEF, OCHA et OPS) et autres partenaires - locaux, nationaux et internationaux - principaux acteurs de la mise en œuvre en matière de lutte contre le choléra en Haïti dans les quatre communes cibles de l'extension du projet</li> <li>▪ Participer aux réunions du Comité de Suivi du Plan (d'élimination du choléra) dans le cas où cette entité est encore opérationnelle. Ce comité est un groupe interinstitutionnel construisant une base de données sur les acteurs et projet intervenants dans le choléra</li> <li>▪ Analyser et organiser toutes les informations existantes</li> <li>▪ Ajouter ou Mettre à jour la base de données des acteurs présentes dans les communes du <b>Cap-Haïtien</b>, de <b>Quartier-Morin</b>, de <b>Dondon</b> et de <b>Limbé</b>, incluant leurs compétences, leur expertise et leur dynamique relationnelle. Dans cette mise à jour, les acteurs qui ne sont plus en opération doivent être conservés avec un statut mentionnant leur inactivité.</li> <li>▪ Réaliser des missions sur le terrain, au cas où les informations sur certaines communes ne soient pas suffisantes.</li> <li>▪ Présenter le mapping et la mise à jour aux partenaires du projet pour validation.</li> <li>▪ Inclure les feedbacks des partenaires dans le mapping et élaboration de la version finale.</li> </ul>
<b>Livrables</b>	<p><b>Livrable 1</b></p> <p>Plan de travail, méthodologie détaillée incluant au moins le protocole d'étude, les outils de collecte et le planning détaillé de réalisation.</p>
	<p><b>Livrable 2</b></p> <p>Mise à jour de la base de données des acteurs intervenant dans les <b>COMMUNES PRIORITAIRES DU CHOLERA</b>, incluant leurs compétences, leur expertise et leur dynamique</p>

	<p>relationnelle. Cette mise à jour concerne uniquement les communes du Cap-Haïtien, de Quartier-Morin, de Dondon et de Limbé.</p> <p><b>Livrable 3</b> Mise à jour du mapping se basant sur les informations existantes concernant chaque acteur, qu'il soit du secteur public, privé ou de la société civile à niveau international, local ou communautaire, intervenant dans le cadre social, institutionnel et politique, selon les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse du rôle, des forces, des faiblesses ;</li> <li>• Analyse de leurs influences et de leur visibilité ;</li> <li>• Capacité opérationnelle sur le terrain</li> </ul>
<b>COMPETENCES ET EXPERIENCES</b>	
<b>Compétences corporatives</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Démontre un engagement à la mission, vision et aux valeurs des Nations Unies ;</li> <li>▪ Exerce un respect strict des règles, règlements et procédures des Nations Unies ;</li> <li>▪ Démontre une adaptabilité culturelle au niveau du genre, de la religion, de la race, de la nationalité et de la sensibilité de l'âge ;</li> <li>▪ Démontre une capacité à travailler sous pression et en contextes compliqués ;</li> <li>▪ Démontre une bonne connaissance du contexte institutionnel haïtien, local et national.</li> <li>▪ Compétences d'analyse, de synthèse et de communication notamment avec des acteurs de divers horizons ;</li> </ul>
<b>Education</b>	Master en Etudes du Développement, droit et/ou Relations Internationales, Sciences Economiques et Sociales ou autre domaine similaire.
<b>Expériences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Minimum 4 ans d'expérience dans des projets de développement ;</li> <li>▪ Expérience en gouvernance, développement, coopération internationale ;</li> <li>▪ Expérience avec les Nations-Unies comme atout.</li> </ul>
<b>Langues</b>	Français - Connaissance de l'anglais et du créole sera un atout.
<b>DOSSIER DU CANDIDAT</b>	
<p>Le dossier de candidature devra comprendre une offre technique et une offre financière. Veuillez mettre tous les documents listés ci-dessous sous format PDF dans l'ordre suivant :</p>	
	<p><b>Offre technique</b> L'offre technique doit comprendre les éléments listés ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité dûment signée ;</li> <li>▪ CV détaillé et mise à jour, avec attestations de référence de missions similaires menées (références : email, téléphone, adresse)</li> <li>▪ Copie des diplômes ;</li> <li>▪ Proposition technique :             <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Brève description des raisons pour lesquelles le candidat estime qu'il est apte à fournir la consultation ;</li> <li>ii. Méthodologie décrivant l'approche (incluant les étapes à suivre) que le candidat compte utiliser ;</li> <li>iii. Description des outils pour la consultation ;</li> </ol> </li> </ul>

	<p>iv. Un calendrier pour la réalisation de la mission ;</p> <p><b>Offre financière</b> Une offre financière dûment signée pour la réalisation des produits attendus (livrables) selon le calendrier d'exécution proposé pour cette mission.</p> <p><i>Les prix de l'offre financière devront être libellés en dollars américains USD ou en monnaie locale HTG.</i> <i>Toutefois, lorsque les soumissions seront libellées dans différentes devises, et pour les besoins de la comparaison de l'ensemble des soumissions, le PNUD convertira la devise indiquée dans la soumission dans la devise privilégiée par le PNUD à l'aide du taux de change opérationnel de l'ONU qui sera en vigueur à la date-limite de dépôt des soumissions.</i> <i>A noter que l'offre financière doit porter toute éventuelle dépense liée à cette mission (frais de déplacement, hébergement et toutes autres charges liée à la réalisation de cette mission).</i></p> <p><b>Tout dossier incomplet ne sera pas traité.</b></p>
--	---

### CRITERES DE SELECTION

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les profils et ressources mobilisés, l'expérience du soumissionnaire et sa connaissance du domaine lié aux prestations demandées ;</li> <li>▪ Le soumissionnaire doit avoir déjà élaboré au moins une base de données ou cartographie d'acteurs ou d'autres ;</li> <li>▪ La méthodologie proposée doit être en adéquation avec les <b>Termes de Référence</b> ;</li> <li>▪ Le chronogramme des activités ne doit pas dépasser 45 jours calendaires ;</li> </ul> <p>L'évaluation des offres sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation technique et financière.</p> <p><input type="checkbox"/> <b>L'évaluation de l'offre technique (pondération de 70% de la note globale).</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #2c5e8c; color: white;">Items</th> <th style="background-color: #2c5e8c; color: white;">Maximum</th> <th style="background-color: #2c5e8c; color: white;">Score</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Education et compétences (<i>aussi, les langues parlées et écrites du candidat</i>)</td> <td style="text-align: center;"><b>15</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expériences Générales</td> <td style="text-align: center;"><b>10</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Expériences spécifiques pour la réalisation ou la conduite des consultations.</td> <td style="text-align: center;"><b>25</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Proposition technique</td> <td style="text-align: center;"><b>40</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Le chronogramme des activités ne doit pas dépasser 45 jours calendaires</td> <td style="text-align: center;"><b>10</b></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">Total</td> <td style="text-align: center;"><b>100</b></td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Note technique minimale : 70%</b></p>	Items	Maximum	Score	Education et compétences ( <i>aussi, les langues parlées et écrites du candidat</i> )	<b>15</b>		Expériences Générales	<b>10</b>		Expériences spécifiques pour la réalisation ou la conduite des consultations.	<b>25</b>		Proposition technique	<b>40</b>		Le chronogramme des activités ne doit pas dépasser 45 jours calendaires	<b>10</b>		Total	<b>100</b>	
Items	Maximum	Score																				
Education et compétences ( <i>aussi, les langues parlées et écrites du candidat</i> )	<b>15</b>																					
Expériences Générales	<b>10</b>																					
Expériences spécifiques pour la réalisation ou la conduite des consultations.	<b>25</b>																					
Proposition technique	<b>40</b>																					
Le chronogramme des activités ne doit pas dépasser 45 jours calendaires	<b>10</b>																					
Total	<b>100</b>																					

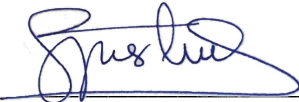
	<p>❑ <b>L'évaluation de l'offre financière (pondération de 30% de la note globale).</b></p> <p>Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse. Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante :</p> $P = y (\mu/z)$ <p>Où :</p> <p>p = Notation de la proposition financière évaluée  y = nombre maximal de points attribué à l'offre financière  μ = montant de la proposition la plus basse  z = montant de la proposition évaluée</p> <p>❑ <b>L'évaluation finale de l'offre.</b>  L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des critères d'évaluation Technique et Financière.</p> <p><b>Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global le plus élevé.</b></p>
--	---

#### DOMMAGES-INTERETS

	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le Consultant reconnaît que ses obligations en vertu du contrat doivent être effectuées en temps opportun, en accord avec les calendriers d'exécution convenus, et que toute non-exécution, exécution tardive ou insatisfaisante auront de graves répercussions sur les projets du PNUD. Le consultant reconnaît donc que le respect des calendriers d'exécution et de réalisation de manière satisfaisante de ses obligations en vertu du contrat est essentiel pour le PNUD et que toute non-exécution, exécution tardive ou insatisfaisante seront soumises à des dommages-intérêts, sauf en cas de situations de force majeure (voir l'article 19 des Conditions générales applicables aux contrats du PNUD pour les services professionnels à l'annexe I) ou si le retard est causé par le PNUD.</li> <li>▪ Les dommages-intérêts doivent être calculés au taux d'un pour cent (1%) de la valeur de la mission (ordre de service) par jour calendaire de retard. Le calcul des dommages-intérêts en raison de l'exécution tardive, non-exécution ou d'exécution insatisfaisante serait difficile à estimer avec précision, par conséquent, les taux ci-dessus et les calculs sont réputés être une approximation raisonnable, et sont destinés à une répartition équitable et la liquidation des dommages-intérêts et non pas comme une sanction contre le Consultant.</li> <li>▪ Le PNUD a le droit de déduire les dommages-intérêts auxquels il a droit en vertu des termes du contrat de toute somme due par le PNUD au Consultant, ou de récupérer ces derniers comme une dette due par le Consultant.</li> <li>▪ Les dommages-intérêts sont payables sans avoir besoin de toute procédure judiciaire ou arbitrale, ou de la preuve du dommage, qui doit dans tous les cas être considérée comme établie.</li> </ul>
--	--

PERSONNEL DU CONTRACTANT	
	<p>Le Consultant devra s'assurer que tous les membres de son personnel affectés à effectuer des travaux dans le cadre du contrat sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ médicalement aptes à effectuer un tel travail ;</li> <li>▪ couverts par une assurance prenant en charge tout risque de maladie, de blessure, de décès ou d'invalidité.</li> </ul>
CONTROLE ET ACCEPTATION DES SERVICES	
	<p>Le PNUD se réserve le droit de vérifier et d'examiner à tout moment l'exactitude des résultats des services fournis autant de fois que possible pendant la durée du contrat. Le PNUD effectuera cette vérification dans les conditions qui ne nuiront aucunement aux opérations quotidiennes du Consultant. Le Consultant devra faire preuve de parfaite coopération à l'égard du personnel accrédité par le PNUD en vue de telle vérification.</p> <p>Si le service fourni par le Consultant n'est pas conforme aux exigences des présents termes de référence et sont reconnus inadéquats par le représentant du PNUD, sans préjudice et au regard des droits et recours dont dispose le PNUD en référence aux conditions générales de contrat du PNUD, le PNUD pourra à sa seule discrétion exercer les recours suivants :</p> <p>Si le PNUD détermine que l'exécution insatisfaisante des services est due à difficultés techniques et peut être remédiée, il pourra demander au Consultant par écrit de prendre les dispositions en vue d'apporter les corrections nécessaires et de fournir des résultats ayant rapport avec l'objet des termes de référence et ce, sans coût additionnel pour le PNUD.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Si de telles actions ne sont pas prises par le Consultant ou en cas où le PNUD serait résolu de l'incapacité du Consultant à apporter les corrections nécessaires en conformité avec les termes de référence, le PNUD pourra solliciter l'assistance d'autres Consultants et/ou entités pour la prestation des services réputés insatisfaisants. Si cela devrait arriver, le Consultant se devra de coopérer avec le PNUD en vue du transfert des fonds, matériels et documents ayant été mis à sa disposition dans le cadre la mission correspondante.</li> <li>▪ Si le PNUD détermine que le problème persiste et ne peut être corrigé par l'application des dispositions de ce paragraphe 11, le PNUD peut, à sa discrétion, résilier le contrat conformément aux dispositions de la clause de résiliation mentionnée dans les " Conditions générales applicables aux contrats du PNUD pour les services professionnels " ci-joint à l'annexe I.</li> </ul>
<p><b><i>UNDP is committed to achieving workforce diversity in terms of gender, nationality and culture. Individuals from minority groups, indigenous groups and persons with disabilities are equally encouraged to apply. All applications will be treated with the strictest confidence.</i></b></p>	

**N.B. Le poste est ouvert aux candidats des deux sexes.**

 30/08/19  
 Gérard PIERRE LOUIS  
 Coordonnateur de Terrain  
 Projet Assistance Communautaire